



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 02 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert - Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette - Mr DUPEUBLE Philippe – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr BERGER Maxime - Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr FOL Daniel -

Absent excusé : Mr BLEIN Gabriel (POUVOIR à Mme BLEIN Patricia)

Absent : Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Approuvé à l'unanimité des membres présents
le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 octobre 2025

1-TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE ET MULTIMEDIA ET DU FOYER RURAL – FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES BANC COMMUNAUX – EXERCICE 2026

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir revoir les tarifs de location et les principes de location de ces deux salles et également de revoir le tarif de location des bancs communaux à compter du 01^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

POUR LA SALLE D'ANIMATION CULTURELLE ET MULTIMEDIA :

- **FIXE** les tarifs de location des différentes salles tels qu'ils sont indiqués dans le tableau joint à la présente délibération.

- **DIT** que la caution sera demandée pour tous les utilisateurs de la salle lors de la remise des clefs pour une manifestation (associations de la commune ou extérieures, particuliers de la commune ou extérieurs). Lors de l'état des lieux après la manifestation s'il y a dégradation cette caution sera encaissée. Si le nettoyage des locaux et des abords de la salle n'est pas effectué tel qu'il est mentionné dans la convention une somme de 150,00 € sera due.

- **DIT** que pour les associations communales la location est gratuite pour une manifestation annuelle définie selon la liste annexée à la présente délibération et que toute manifestation lucrative est payante au tarif en vigueur.

POUR LA SALLE DU FOYER RURAL :

Le tarif pour les habitants de **ST CLEMENT** : 98,00 €
(A partir du samedi matin au dimanche 10H)
Après 10H + 30.00 €

Pour les personnes extérieures 208.00 €
(A partir du samedi matin au dimanche 10H)
Après 10H + 30.00 €

Caution 500.00 €

Location de la vaisselle : 20,00 €

LOCATION DES BANCS COMMUNAUX :

-Reconduit le tarif de location des bancs communaux soit 4 euros (par 2).

2-APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION ET AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE SUR LA RD 101

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Grande Rue sur la Route Départementale N° 101 par la commune de Saint-Clément-les-Places, dans sa traversée d'agglomération.

Elle invite l'Assemblée à délibérer.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Approuve la convention relative à la réalisation et au financement des travaux d'aménagement de la Grande Rue sur la Route Départementale N° 101 par la commune de Saint-Clément-Les-Places, dans sa traversée d'agglomération.

-Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se reportant à celle-ci.

3-PARTICIPATION DEFINITIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES MEMBRES DU SIVOS DU COLLEGE DE STE FOY L'ARGENTIERE – EXERCICE 2026

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la part aux charges du Syndicat incombant à notre collectivité s'élève pour 2026 à 285.95 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat et de l'inscrire en dépense au budget primitif de l'exercice 2026 à l'article 65548.

4-AMENDES DE POLICE - ENGAGEMENT DE REALISER LES TRAVAUX ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que la somme de 15 500 euros a été allouée à la commune pour le réaménagement et le développement d'une continuité piétonne entre la rue de la Bise et la Rue du Lavoir.

Il fait part à l'Assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de mentionner expressément l'engagement de réaliser les travaux décrits ci-dessus et accepter la subvention attribuée par le Conseil Général du Rhône.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la subvention attribuée à la commune de Saint-Clément-Les-Places par le Conseil Général du Rhône au titre des amendes de police 2025 d'un montant de 15 500 euros pour le réaménagement et le développement d'une continuité piétonne entre la Rue de la Bise et la Rue du Lavoir.

-**S ENGAGE** à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.

5-DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve la décision modificative N° 1 ci-dessous sur l'exercice 2025 :

CHAPITRES	COMPTES BUDGETAIRES	LIBELLE COMPTE	MONTANTS
DEPENSES			
041	2315	Installation, matériel et outillage technique	+ 4 920.00 €
041	2315	Installation, matériel et outillage technique	+ 2 808.00 €
RECETTES			
041	2031	Frais d'études	+ 4 920.00 €
041	2031	Frais d'études	+ 2 808.00 €

-Est informé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme depuis le 28 octobre 2025

Comptes-rendus des commissions communales et intercommunales :

-Compte-rendu formulé par Monsieur Gilbert BLEIN :

L'agent technique a démarré l'épaveuse fin novembre pour finir courant janvier.

-Compte-rendu formulé par Madame Bernadette CHALANDON :

La mise en place des décorations de Noël s'est faite fin novembre par la commission

« Village ». Les guirlandes lumineuses sur la Grande Rue ne seront pas installées compte-tenu des travaux.

- Compte-rendu formulé par Monsieur Daniel FOL :

Madame Laurence GRANGY part en retraite progressive et occupera le poste de responsable de la petite enfance à la CCMDL.

- Compte-rendu formulé par Odile SEVE :

Une réunion de la commission déchets s'est tenue le 26 novembre 2025 à SAINT-DENIS-SUR-COISE.

Différents points ont été abordés :

***Echange sur la proposition de règlement de collecte :** Il est convenu que les membres de la commission puissent faire leurs retours au service déchets d'ici la fin de l'année. Le règlement sera soumis pour validation en conseil communautaire début 2026.

***Point d'avancement 2025 :** Etat des lieux des actions et bilan financier prévisionnel (Redevance ordures ménagères : information des redevables – recouvrement de la REOM – Suivi du fichier redevables) -

***Préparation 2026 :** Au regard des prévisions financières, il sera soumis au conseil communautaire une augmentation de 2 euros de la part de redevance.

La prochaine séance de commission est programmée le 04 février 2026.

- Compte-rendu formulé par Philippe DUPEUBLE :

Suite à la Dermatozose Nodulaire Contagieuse, le marché aux veaux a pu rouvrir le 01^{er} décembre. Un seul négociant était présent. Une réunion doit avoir lieu le 03 décembre suite à la faible participation des négociants.

- Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Suite à la réception du Tribunal Administratif de LYON de l'ordonnance définitive concernant le contentieux «Chemin du Truchet», le cabinet GEO GARANTS avait été mandaté pour procéder à l'implantation des bornes divisoires. A ce jour, cela n'a pu être réalisé suite à la demande de l'avocat de la partie adverse de rectifier le projet de division.

- Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

La date proposée du cyclo des Monts pour l'année 2026 est le samedi 06 juin 2026. Le format de l'événement resterait identique : deux parcours effectués simultanément, qui ne devraient pas se croiser.

La commune pourrait accueillir pour un départ ou une arrivée mais ne pourra pas les recevoir pour le repas de midi car les salles sont indisponibles.

Une réunion du SIVOS a eu lieu le 21 novembre 2025. Monsieur MAVOUNGOU, principal du collège, précise qu'il y a eu de nombreux changements sur le personnel encadrant. Il informe que le Collège Val d'Argent compte 444 élèves. L'établissement possède un dispositif ULIS. Il est précisé que de nombreux projets sont prévus.

Questions diverses :

Le conseil municipal est avisé de l'attribution par la Région Auvergne Rhône Alpes d'une subvention d'un montant de 2 396 euros à la commune pour la réalisation du projet suivant : Locaux de chasse – Adaptation d'un bungalow et achat d'une chambre froide.

Etat d'avancement des travaux au Centre Bourg :

-La société CITEOS a procédé à la mise en souterrain des réseaux secs les 03 et 08 décembre 2025.

-La montée du Charron a été goudronnée. L'entreprise EIFFAGE ROUTE sera en congés du 15 décembre 2025 au 15 janvier 2026. Mais l'entreprise TP LACASSAGNE sera présente dès le 06 janvier si le temps le Permet.

-La distribution des sacs poubelles aura lieu le vendredi 09 janvier de 14H à 19H et le samedi 17 janvier de 9H à 12H au local technique en dessous de la salle d'animation.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le 20 janvier 2026.

Le budget principal et budget Lotissement seront soumis au vote le 05 mars 2026.

Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.



Le Maire,

Patricia BLEIN

La secrétaire,

Florence DEJOIN

